

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar Kelp Bio

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

Composant	
acide borique (11113-50-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

Composant	
acide borique(11113-50-1)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide borique substance de la liste candidate REACH	(N° CAS) 11113-50-1 (N° CE) 234-343-4 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25-XXXX	>= 1 - <= 3	Repr. 1B, H360FD

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide borique	(N° CAS) 11113-50-1 (N° CE) 234-343-4 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25-XXXX	(5,5 ≤C ≤ 100) Repr. 1B, H360FD

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Repos, air frais, secours médical.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Ne sans danger pas laisser sécher.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter une exposition directe au soleil.

Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide borique	11113-50-1	TWA	2,6 mg/m3	DE TRGS 900
		STEL	5,2 mg/m3	DE TRGS 900
			0,5 mg/m3	

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains : Remarques: en cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants imperméables Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: Brun
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Env : 5,3 (20 °C)
Température de cristallisation	: Env : -5 °C
Intervalle d'ébullition	: Env : 110 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: Env : 0,998 - 1,005 g/cm ³ (20 °C)

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

Solubilité(s), hydrosolubilité : Soluble
Coefficient de partage: n- : Non applicable
octanol/eau
Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2. Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Nitrites, nitrates, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg. Remarques: méthode de calcul.

Composants

acide borique

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg.
DL50 (Rat): 2.660 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2 mg/l.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Remarques: un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

Composants

acide borique

Espèce: lapin.
Résultat: pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Remarques: le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants

acide borique

Espèce: lapin.
Méthode: OCDE ligne directrice 405.
Résultat: pas d'irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat: non sensibilisant.

Composants

acide borique

Méthode: OCDE ligne directrice 406.
Résultat: non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé).

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

Composants

acide borique

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère. Résultat: les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Remarques: les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Composants

acide borique

Espèce: rat.
Voie d'application: Oral(e).
Méthode: OCDE ligne directrice 451.
Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Composants

acide borique

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: reproduction et le développement.

Toxicité pour la reproduction- Evaluation : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'information supplémentaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

Toxicité pour les poissons : Remarques: avec de fortes probabilités, le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Remarques: donnée non disponible.

Composants

acide borique

Biodégradabilité : Remarques: non applicable.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Mobilité : Remarques: donnée non disponible.

Composants

acide borique

Mobilité : Remarques: donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

Composants

acide borique

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Remarques: non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Produit

Information supplémentaire écologique : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes, en conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux superficielles.

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor..

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE Non concerné

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse: Acide borique (EC 234-343-4, CAS 11113-50-1).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle

Basfoliar Kelp Bio

Référence : FDS_771_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 07/07/2015

VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:	
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.